

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2014**

A une séance ordinaire tenue le 24 mars 2014 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 142-03-2014**  
**ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de questions du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation des procès-verbaux des assemblées des 17 et 21 février 2014**
- 4- **Règlements**
  - 4.1- Consultation projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 afin de créer la zone HV 404 à même une partie de la zone HV 117, pour autoriser les usages d'habitation unifamiliale isolée et unifamiliale juxtaposée dans cette zone HV 404 et y prévoir les normes d'aménagement (*Règlement 222-U-02-2014*)
  - 4.2- Consultation projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 afin de créer la zone CVG 405 à même une partie des zones CVG 230, CVG 237 et P 235, autoriser l'usage de

stationnement public et la construction de projet intégré dans cette zone CVG 405 et y prévoir les normes d'aménagement (*Règlement 222-V-02-2014*)

- 4.3- Adoption second projet d'amendement au règlement de zonage pour retirer la terminologie de la hauteur des bâtiments et pour ajouter dans les enseignes prohibés les enseignes à message animé et variable (*Règlement 222-T-01-2014*)
- 4.4- Adoption: Règlement décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type auto-pompe et d'appareils respiratoires pour le service des incendies et d'un emprunt de 689 850 \$ (*Règlement 399-2014*)
- 4.5- Adoption: Amendement au règlement de circulation et stationnement pour interdire le stationnement du côté ouest de la rue Guindon et permettre le stationnement du côté ouest de la rue Hochar au sud du lac Millette (*Règlement SQ-3G-2014*)
- 4.6- Adoption : Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Saint-Sauveur (*Règlement 400-2014*)
- 4.7- Avis de motion: règlement décrétant l'acquisition de divers camions pour le service des travaux publics et génie et d'un emprunt de 385 167 \$ (*Règlement 401-2014*)
- 4.8- Avis de motion : Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (*Règlement 402-2014*)
- 4.9- Adoption projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (*Règlement 402-2014*)
- 4.10- Avis de motion : Amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme, 258-2009, afin de prévoir un tarif pour la présentation d'une demande de projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble (*Règlement 258-D-03-2014*)
- 4.11- Adoption projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme, 258-2009, afin de prévoir un tarif pour la présentation d'une demande de projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble (*Règlement 258-D-03-2014*)
- 4.12- Avis de motion : Règlement décrétant le remplacement du pont du chemin des Skieurs et un emprunt au montant de 545 685 \$ (*Règlement 403-2014*)
- 4.13- Avis de motion : Amendement au règlement de circulation et de stationnement pour ajouter un arrêt dans les deux directions sur la rue Des Ormes angle des Cèdres une défense de stationner dans le stationnement municipal derrière la Caisse Populaire au niveau du sentier vers l'avenue du Relais (*Règlement SQ-3H-2014*)
- 4.14- Avis de motion : Amendement au règlement concernant les nuisances pour modifier les articles concernant le bruit (*Règlement SQ -04A-2014*)

**5- Soumissions**

5.1- Renouvellement assurance collective

**6- Administration et Finances**

6.1- Mandat pour la mise à jour du site internet de la Ville

6.2- Mandat bureau de notaire pour l'acquisition d'une partie du lot 2 314 572 angle sud-est Principale et Lafleur Nord

6.3- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

**7- Sécurité publique**

7.1- Acquisition logiciel de sécurité civile

7.2- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 28 février 2014

**8- Travaux publics et génie**

8.1- Recommandation de paiement numéro 2 pour le bouclage de l'aqueduc secteur sud rue Principale (7 709,66 \$ taxes incluses)

8.2- Recommandation de paiement numéro 2 pour le bouclage de l'aqueduc chemin du Vallon à l'Avenue Louise (24 949,86 \$ taxes incluses)

8.3- Remplacement de la personne responsable du programme d'entretien préventif des véhicules *auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec*

8.4- Libération dépôt sur soumission Excavation Daniel Filion inc le bouclage de l'aqueduc chemin du Vallon à l'Avenue Louise

8.5- Libération dépôt sur soumission Imausar Environnement pour l'analyse des rejets au dépôt des neiges usées (766.88 \$)

8.6- Demande à Hydro-Québec pour l'installation de lumières de rue près des boîtes postales des rues Aubry et de la Colline

8.7- Paiement de facture ingénieurs pour l'étude d'évaluation de sécurité pour le barrage du chemin des Skieurs (16 096,50 \$ taxes incluses)

**9- Environnement**

**10- Urbanisme** (10.1 à 10.15 : *Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 3 mars 2014*)

10.1- 220-226, rue Principale : Peindre la toiture, plans 2014-046

10.2- 129, rue Principale : « Piscines St-Sauveur » Agrandissement, plans 2014-047

10.3- 345, rue Principale : « Axe Immobilier inc. » Nouvelle construction, plans 2014-048

10.4- 200, rue Principale, local 10 : « H&R Block » Auvent, plans 2014-049

- 10.5- 9, avenue Lanning, local 110 : Enseigne communautaire, plans 2014-050
- 10.6- 9, avenue Lanning, local 108 : Enseigne communautaire, plans 2014-051
- 10.7- 23, avenue de l'Église : Lettrage, plans 2014-052
- 10.8- 269, rue Principale : « Friterie de la Vallée de St-Sauveur » Enseigne sur poteau, plans 2014-053
- 10.9- 36, avenue Filion, bureau 203 : « Nancy Beaupré, coach de vie » Enseigne communautaire, plans 2014-054
- 10.10-262, rue Principale, local 32 : « Massothérapie Saint-Sauveur » Enseigne à plat, plans 2014-055
- 10.11-36, avenue de la Gare, local 102 : « Voyage Diapason » Enseigne communautaire, plans 2014-056
- 10.12-200, rue Principale, local 3 : « Bijouterie Ambiguë » Enseigne communautaire, plans 2014-057
- 10.13-222, rue Principale : « La Vape Shop » Enseigne suspendue, plans 2014-058
- 10.14-Dérogation mineure accord de principe 134, chemin de la Poutrelle : Plans 2014-059
- 10.15-Dérogation mineure intersection de la rue Principale et de l'avenue Vital : « Gestion Gilles Malo » Plans 2014-060
- 10.16-Dérogation mineure Chemin des Opales : Plans 2014-044  
(*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.17-Dérogation mineure 316, avenue de l'Église : Plans 2014-045  
(*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.18-Nomination avocat pour représenter la Ville dans trois dossiers à la Cour municipale de Sainte-Adèle
- 10.19-Mandat bureau de notaire : acquisition pour fin de parc secteur Domaine La Calaca
- 10.20-Dépôt et présentation des statistiques de construction au 28 février 2014
- 11- Vie Communautaire**
  - 11.1- Demande d'assistance financière dans le cadre du programme d'assistance aux loisirs pour des personnes handicapées 2014-2015;
  - 11.2- Demande d'assistance financière dans le cadre des célébrations locales pour la Fête Nationale du Québec
- 12- Ressources Humaines**
  - 12.1- Engagement coordonnateur adjoint pour le camp de jour au service de la vie communautaire

**13- Correspondance**

- 13.1- Gala des Grands Prix du Tourisme des Laurentides (26 mars 2014)
- 13.2- Demande de subvention : Festival des Arts de Saint-Sauveur
- 13.3- Marche de la Mémoire de la Société Alzheimer Laurentides le dimanche 25 mai 2014
- 13.4- YMCA : demande de circuler dans Saint-Sauveur pour le Cyclo-Tour 2014
- 13.5- Demande de l'Association canadienne pour la santé mentale de proclamer la semaine nationale de la santé mentale 2014
- 13.6- Souper-conférence du SADC des Laurentides (8 mai 2014) la Ville se procure un (1) billet afin de participer à ce souper-conférence

**14- Points nouveaux**

- 14.1- Duathlon et Triathlon au Mont-Habitant le 31 mai 2014
- 14.2- Demande d'acquisition de cases de stationnement pour le 434 Principale
- 14.3- Demande de la Chambre de Commerce pour tenir le 14 juin 2014 en collaboration avec la SPCA Laurentides Labelle un march-o-thon dans les rues de Saint-Sauveur
- 14.4- Autorisation à Équipe Laurence pour déposer une demande au MDDEP pour le remplacement du pont des Skieurs
- 14.5- Tournoi de golf au profit de la Fabrique de l'église de Saint-Sauveur : Comme par les années passées, la Ville se procure quatre (4) billets à titre de soutien à cet organisme

**15- Période de questions du public (L.C.V. 322)**

**16- Levée de l'assemblée**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 143-03-2014**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2014**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimentement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2014 est approuvé tel que déposé.

**RÉSOLUTION 144-03-2014**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2014**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimentement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2014 est approuvé tel que déposé.

**COMMENTAIRE 145-03-2014**  
**CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 222-U-02-2014**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT**  
**DE ZONAGE 222-2008**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-U-02-2014 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement et demande à la directrice du service d'urbanisme de compléter les informations. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**COMMENTAIRE 146-03-2014**  
**CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 222-V-02-2014**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT**  
**DE ZONAGE 222-2008**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-V-02-2014 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement et demande à la directrice du service d'urbanisme de compléter les informations. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**RÉSOLUTION 147-03-2014**  
**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 222-T-01-2014 AMENDANT**  
**LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 janvier 2014;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 janvier 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 janvier 2014;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 17 février 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et résolu unanimement;

QUE : Le second projet de règlement numéro 222-T-01-2014 amendement le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

**RÉSOLUTION 148-03-2014**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-2014**  
**DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION INCENDIE DE TYPE**  
**AUTO-POMPE ET D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE**  
**SERVICE DES INCENDIES, ET D'UN EMPRUNT DE 689 850 \$**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro 399-2014 décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type auto-pompe et d'appareils respiratoires pour le service des incendies et d'un emprunt de 689 850 \$ est adopté.

**RÉSOLUTION 149-03-2014**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-3G-2014**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE CIRCULATION**  
**ET STATIONNEMENT**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro SQ-3G-2014 amendant au règlement de circulation et stationnement pour interdire le stationnement du côté ouest de la rue Guindon et permettre le stationnement du côté ouest de la rue Hochar au sud du lac Millette est adopté.

**RÉSOLUTION 150-03-2014**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2014**  
**SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL**  
**DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro 400-2014 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

**AVIS DE MOTION 151-03-2014**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 401-2014**  
**DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE DIVERS CAMIONS POUR LE**  
**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**  
**ET D'UN EMPRUNT DE 385 167 \$**

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 401-2014 décrétant l'acquisition de divers camions pour le service des travaux publics et génie et d'un emprunt de 385 167 \$. Madame la conseillère Rosa Borreggine demande également dispense de lecture.



**AVIS DE MOTION 152-03-2014**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2014**  
**SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION,**  
**DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 402-2014 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

**RÉSOLUTION 153-03-2014**  
**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2014**  
**SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION,**  
**DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 402-2014 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est adopté.

**AVIS DE MOTION 154-03-2014**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 258-D-03-2014**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES**  
**RÈGLEMENTS D'URBANISME AFIN DE PRÉVOIR UN TARIF POUR**  
**LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE PROJET PARTICULIER**  
**DE CONSTRUCTION, MODIFICATION**  
**OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 258-D-03-2014 amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme afin de prévoir un tarif pour la présentation d'une demande de projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

**RÉSOLUTION 155-03-2014**  
**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 258-D-03-2014**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES**  
**RÈGLEMENTS D'URBANISME AFIN DE PRÉVOIR UN TARIF POUR**  
**LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE PROJET PARTICULIER**  
**DE CONSTRUCTION, MODIFICATION**  
**OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 258-D-03-2014 amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme, 258-2009, afin de prévoir un tarif pour la présentation d'une demande de projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble est adopté.

**AVIS DE MOTION 156-03-2014**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2014**  
**DÉCRÉTANT LE REMPLACEMENT**  
**DU PONT DU CHEMIN DES SKIEURS**  
**ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 545 685 \$**

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 403-2014 décrétant le remplacement du pont du chemin des Skieurs et un emprunt au montant de 545 685 \$. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION 157-03-2014**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-3H-2014**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT**  
**DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION**

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro SQ-3H-2014 amendant le règlement concernant la circulation et le stationnement pour inclure des arrêts angle des Ormes et des Cèdres et une défense de stationner dans le stationnement municipal derrière la Caisse Populaire au niveau du sentier vers l'avenue du Relais. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION 158-03-2014**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-4A-2014**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT**  
**CONCERNANT LES NUISANCES**

Madame la conseillère Caroline Vinet donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro SQ-4A-2014 amendant le règlement concernant les nuisances pour modifier les articles concernant le bruit. Madame la conseillère Caroline Vinet demande également dispense de lecture.

**RÉSOLUTION 159-03-2014**  
**RENOUVELLEMENT ASSURANCE COLLECTIVE**

**ATTENDU que** conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé le 16 décembre 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités membres du regroupement Estrie-Montérégie;

**ATTENDU qu'**au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

**ATTENDU que** le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du consultant et du comité de gestion;

**ATTENDU que** lors de sa réunion du 20 février 2014, le conseil d'administration de l'UMQ a octroyé le contrat regroupé à La

Capitale Assurances et gestion du patrimoine, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités et organismes municipaux du regroupement, dont la Ville de Saint-Sauveur;

**ATTENDU que** le consultant de l'UMQ communiquera avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement dans les prochains jours afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la municipalité et des taux personnalisés, ou de la manière d'accéder à ces informations;

**ATTENDU qu'**en vertu de la Loi, la Ville de Saint-Sauveur est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

**QUE :** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

**QUE** la Ville de Saint-Sauveur confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, à la suite d'un appel d'offres public;

**QUE** le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014;

**QUE** la Ville de Saint-Sauveur s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaires, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

**QUE** la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat, tant envers le fournisseur qu'envers l'UMQ, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ;

**QUE** la Ville de Saint-Sauveur renouvelle pour un mois du 1<sup>er</sup> au 31 mai la couverture d'assurance groupe avec la firme Industrielle Alliance au coût de 29 319,05 \$ et autorise le trésorier à payer cette somme.

### **RÉSOLUTION 160-03-2014** **MISE À JOUR DU SITE INTERNET DE LA VILLE**

**ATTENDU** L'offre de service de la firme King Communications en date du 20 février 2014;

**ATTENDU** Le rapport au conseil du directeur général en date du 12 mars 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

**QUE** La firme King Communications soit mandatée pour mettre à jour le site internet de la Ville de Saint-Sauveur sur la base de l'offre de service de cette firme en date du 20 février 2014 et pour un montant total de 23 512,39 \$ incluant les taxes.

**RÉSOLUTION 161-03-2014**  
**ACQUISITION**  
**D'UNE PARTIE DU LOT 2 314 572**  
**ANGLE SUD-EST PRINCIPALE ET LAFLEUR**

ATTENDU Que depuis de nombreuses années la Ville utilise à titre de rue une partie du lot 2 314 572 angle Principale et Lafleur Nord;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 12 mars 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents aux fins de l'acquisition d'une partie du lot 2 314 572 tel que présenté dans une description technique préparée par Mme Sylvie Filion, arpenteur-géomètre, en date du 3 mars 2014 sous ses minutes 4299 et que Mme la notaire Lucie Béliveau est mandatée pour la rédaction des actes nécessaires aux fins des présentes.

**RÉSOLUTION 162-03-2014**  
**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 13 mars 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques émis (nos 35719 à 35946) pour la période du 13 février au 12 mars 2014 au montant de 914 617,86 \$ est acceptée.

**RÉSOLUTION 163-03-2014**  
**ACQUISITION LOGICIEL DE SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU La proposition de la firme PG Solutions pour la fourniture et la mise en service d'un logiciel pour la rédaction et la mise à jour du plan de sécurité civile de la Ville;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur général en date du 10 mars 2014;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2014 de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le directeur général soit autorisé à faire l'acquisition du logiciel de gestion de la sécurité civile de la firme PG Solutions au coût de 9 312, 98 \$ incluant les taxes.

**COMMENTAIRE 164-03-2014**  
**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS**

## **SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT**

Les statistiques des interventions par le service des incendies en février 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 16 interventions durant le mois dont, entre autre, 5 entraides, 1 fausse alarme et 2 désincarcérations.

### **RÉSOLUTION 165-03-2014** **PAIEMENT DE FACTURE NUMÉRO 2** **AQUEDUC SECTEUR SUD RUE PRINCIPALE**

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur, par sa résolution 507-09-2013, suite à un appel d'offres, mandait la firme Excavations Daniel Filion inc pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc, secteur sud, rue Principale;

ATTENDU La recommandation de paiement numéro 2 émise par les ingénieurs conseils Équipe Laurence en date du 18 février 2014;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur général en date du 5 mars 2014;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement numéro 389-2013 remboursable par la subvention TECQ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unaniment résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Excavations Daniel Filion inc. la somme de 7 709,66 \$ incluant les taxes suite à la recommandation de paiement numéro 2 pour le bouclage aqueduc secteur sud, rue Principale.

### **RÉSOLUTION 166-03-2014** **PAIEMENT DE FACTURE NUMÉRO 2** **AQUEDUC DU VALLON À LOUISE**

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur, par sa résolution 506-09-2013, suite à un appel d'offres, mandait la firme Excavations Daniel Filion inc pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc, entre le chemin du Vallon et l'avenue Louise;

ATTENDU La recommandation de paiement numéro 2 émise par les ingénieurs conseils Équipe Laurence en date du 18 février 2014;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur général en date du 5 mars 2014;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement numéro 389-2013 remboursable par la subvention TECQ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unaniment résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Excavations Daniel Filion inc. la somme de 24 949,86 \$ incluant les taxes pour la recommandation de paiement numéro 2 pour le bouclage de l'aqueduc entre le chemin du Vallon à l'Avenue Louise.

**RÉSOLUTION 167-03-2014**  
**PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF**  
**DES VÉHICULES**

ATTENDU Le départ de Monsieur Tim Watchorn qui occupait le poste de directeur des travaux publics et génie et son remplacement par Monsieur Alain Dubois;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Monsieur Alain Dubois, directeur des travaux publics et génie de la Ville de Saint-Sauveur, ou en son absence Monsieur Daniel Chartrand, chef mécanicien, sont autorisés par la présente à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif, tels que requis par la Société de l'assurance automobile du Québec, et à agir à cet effet à titre de représentant de la Ville.

**RÉSOLUTION 168-03-2014**  
**REMISE DE DÉPÔT**  
**EXCAVATION DANIEL FILION INC**  
**BOUCLAGE AQUEDUC DU VALLON À LOUISE**

ATTENDU Le dépôt de garantie remis à la Ville par la firme Excavation Daniel Filion inc lors de l'appel d'offre pour le bouclage de l'aqueduc entre du Vallon et Louise;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 24 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme Excavation Daniel Filion inc le dépôt de garantie au montant de 7 315,28 \$ les travaux de bouclage de l'aqueduc entre du Vallon et Louise ayant été effectués en conformité avec le devis d'appel d'offres.

**RÉSOLUTION 169-03-2014**  
**REMISE DE DÉPÔT À LA FIRME**  
**IMASAR ENVIRONNEMENT**

ATTENDU Le dépôt de garantie remis à la Ville par la firme Imausar Environnement lors de l'appel d'offre pour l'analyse des rejets au dépôt des neiges usées;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 24 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme Imausar Environnement le dépôt de garantie au montant de 766.88 \$ les travaux d'analyse des rejets au dépôt des neiges usées ayant été effectués en conformité avec le devis d'appel d'offres.

**RÉSOLUTION 170-03-2014**  
**DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC**  
**INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE**  
**PRÈS DES BOÎTES POSTALES**  
**DES RUES AUBRY ET DE LA COLLINE**

ATTENDU : La recommandation TP-59-03-14 de la commission des travaux publics et génie émise lors de la rencontre du 4 mars 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: Demande soit faite à Hydro-Québec de procéder avec l'installation de lampadaires de rue aux endroits suivants :

- Poteau K3G1W face au 53 rue Aubry
- Poteau à planter voisin des cases postales angle de la Colline et chemin du Lac

**RÉSOLUTION 171-03-2014**  
**PAIEMENT DE FACTURE INGÉNIEURS**  
**ÉTUDE D'ÉVALUATION DE SÉCURITÉ**  
**BARRAGE DU CHEMIN DES SKIEURS**

ATTENDU Le mandat octroyer par la Ville de Saint-Sauveur à la firme d'ingénieurs Équipe Laurence par la résolution 232-04-2013 pour des services professionnels pour l'étude d'évaluation, le plan de gestion du barrage et le remplacement du pont chemin des Skieurs;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 10 mars 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Équipe Laurence la somme de 16 096,50 \$ incluant les taxes à titre de premier versement pour les travaux de services professionnels pour l'étude d'évaluation, le plan de gestion du barrage et le remplacement du pont chemin des Skieurs.

**RÉSOLUTION 172-03-2014**  
**220-226, RUE PRINCIPALE :**  
**PEINDRE LA TOITURE, PLANS 2014-046**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0047 présentée le 13 février 2014 pour la propriété du 220-226, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 mars 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-046, estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de peinture extérieure pour la propriété du 220-226, rue Principale.

**RÉSOLUTION 173-03-2014**  
**129, RUE PRINCIPALE :**  
**« PISCINES ST-SAUVEUR »**  
**AGRANDISSEMENT, PLANS 2014-047**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0015 présentée le 17 janvier 2014 pour la propriété du 129, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 mars 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

ATTENDU le critère qui prévoit qu'aucune modification à un bâtiment identifié comme bâtiment d'intérêt patrimonial ne doit avoir pour effet de réduire la valeur patrimoniale de ce bâtiment;

ATTENDU l'asymétrie des éléments de fenestration en façade;

ATTENDU que l'intervention proposée ne vise pas la transformation complète de la terrasse existante et qu'une partie de l'avant-toit resterait en place, sans plancher et sans fonction ou utilisation;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2014-047, estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 129, rue Principale, au motif que l'intervention proposée affecte et réduit la valeur patrimoniale de l'immeuble.

**RÉSOLUTION 174-03-2014**  
**345, RUE PRINCIPALE :**  
**« AXE IMMOBILIER INC. » NOUVELLE CONSTRUCTION,**  
**PLANS 2014-048**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2014-0031 présentée le 20 janvier 2014 pour la propriété du 345, rue Principale;



ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 mars 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-048, estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 345, rue Principale.

Suite à l'avis de motion donné par la MRC Les Pays-d'en-Haut la présente résolution demeure conditionnelle au règlement de contrôle intérimaire.

**RÉSOLUTION 175-03-2014**  
**200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 10 :**  
**« H&R BLOCK » AUVENT, PLANS 2014-049**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2013-0050 présentée le 13 décembre 2013 pour la propriété du 200, rue Principale, local 10;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 mars 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-049, estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 200, rue Principale, local 10.

**RÉSOLUTION 176-03-2014**  
**9, AVENUE LANNING, LOCAL 110 :**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE,**  
**PLANS 2014-050**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0019 présentée le 20 janvier 2014 pour la propriété du 9, Lanning, local 110;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 mars 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-050, estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 9, Lanning, local 110.

**RÉSOLUTION 177-03-2014**  
**9, AVENUE LANNING, LOCAL 108 :**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE,**  
**PLANS 2014-051**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0061 présentée le 5 février 2014 pour la propriété du 9, Lanning, local 108;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 mars 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-051, estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 9, Lanning, local 108.

**RÉSOLUTION 178-03-2014**  
**23, AVENUE DE L'ÉGLISE :**  
**LETTRAGE, PLANS 2014-052**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2013-0491 présentée le 6 juin 2013 pour la propriété du 23, avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 mars 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-052, estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 23, avenue de l'Église.

**RÉSOLUTION 179-03-2014**  
**269, RUE PRINCIPALE :**  
**« FRITERIE DE LA VALLÉE DE ST-SAUVEUR »**  
**ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2014-053**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0060 présentée le 21 février 2014 pour la propriété du 269, Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 mars 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-053, estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 269, Principale.

**RÉSOLUTION 180-03-2014**  
**36, AVENUE FILION, BUREAU 203 :**  
**« NANCY BEAUPRÉ, COACH DE VIE »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-054**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2013-0450 présentée le 9 mai 2013 pour la propriété du 36, avenue Filion, bureau 203;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 mars 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-054, estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 36, avenue Filion, bureau 203, en remplacement des plans 2013-108.

**RÉSOLUTION 181-03-2014**  
**262, RUE PRINCIPALE, LOCAL 32 :**  
**« MASSOTHÉRAPIE SAINT-SAUVEUR »**  
**ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2014-055**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0043 présentée le 10 février 2014 pour la propriété du 262, Principale, local 32;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 mars 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-055, estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 262, Principale, local 32.

**RÉSOLUTION 182-03-2014**  
**36, AVENUE DE LA GARE, LOCAL 102 :**  
**« VOYAGE DIAPASON »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-056**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0045 présentée le 13 février 2014 pour la propriété du 36, avenue de la Gare, local 102;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 mars 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-056, estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 36, avenue de la Gare, local 102.

**RÉSOLUTION 183-03-2014**  
**200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 3 : « BIJOUTERIE AMBIGUË »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-057**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0051 présentée le 17 février 2014 pour la propriété du 200, Principale, local 3;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 mars 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-057, estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 200, Principale, local 3.

**RÉSOLUTION 184-03-2014**  
**222, RUE PRINCIPALE : « LA VAPE SHOP »**  
**ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2014-058**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0067 présentée le 20 février 2014 pour la propriété du 222, Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 mars 2014, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

ATTENDU le critère qui prévoit qu'une enseigne est de forme géométrique régulière;

ATTENDU le critère qui prévoit que toute enseigne apposée sur un bâtiment s'intègre à l'architecture de ce bâtiment notamment par sa forme, son emplacement, son mode d'installation et ses couleurs;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2014-058, estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 222, Principale, au motif que l'enseigne proposée ne s'intègre pas au bâtiment sur lequel elle est apposée.

**RÉSOLUTION 185-03-2014**  
**DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE**  
**134, CHEMIN DE LA POUTRELLE : PLANS 2014-059**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 mars 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage no 222-2008, visant à régulariser la présence d'une portion de la galerie située en marge avant à 6,84 m plutôt que 7 m et la présence d'un escalier à 2,90 m plutôt que 7 m, tel que prescrit.

**RÉSOLUTION 186-03-2014**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**INTERSECTION PRINCIPALE ET VITAL :**  
**« GESTION GILLES MALO » PLANS 2014-060**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 mars 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse une dérogation mineure au paragraphe 186 de l'article 323 du règlement de zonage no 222-2008, visant à réduire la largeur moyenne minimale prescrite pour subdiviser le lot no 2 313 793.

**RÉSOLUTION 187-03-2014**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**CHEMIN DES OPALES : PLANS 2014-044**

ATTENDU La résolution 103-02-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 26 février 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 227 du règlement de zonage no 222-2008 afin d'autoriser la construction d'un bâtiment avec un toit ne comportant qu'un seul versant avec une pente de 4/12 et présentant une proportion supérieure à 25 % avec une pente inférieure à 4/12.

**RÉSOLUTION 188-03-2014**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**316, AVENUE DE L'ÉGLISE : PLANS 2014-045**

ATTENDU La résolution 104-02-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 26 février 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage no 222-2008 afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal aux fins de construire un garage attaché dans la marge de recul avant pour la propriété du 316, avenue de l'Église.

**RÉSOLUTION 189-03-2014**  
**NOMINATION AVOCAT POUR REPRÉSENTER LA VILLE**  
**COUR MUNICIPALE DE SAINTE-ADELE**

ATTENDU Les dossiers URB 2013-033, URB-2013-034 et URB-2013-045 déposés à la Cour municipale de Sainte-Adèle;

ATTENDU Que le bureau des aviseurs légaux Prévost, Fortin, D'Aoust et ass ne peut représenter la Ville dans ces dossiers;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unaniment résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur soit représentée par Mtre Denis Dubé auprès de la Cour municipale de Sainte-Adèle relativement aux dossiers URB 2013-033, URB-2013-034 et URB-2013-045.

**RÉSOLUTION 190-03-2014**  
**MANDAT BUREAU DE NOTAIRE**  
**ACQUISITION POUR FIN DE PARC**  
**SECTEUR DOMAINE LA CALACA**

ATTENDU Les plans de subdivisions approuvés par le conseil dans le secteur du Domaine La Calaca;

ATTENDU Que lors de l'acceptation de ces plans le promoteur cédait à la Ville divers terrains à titre de contributions au fonds de parc;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 5 mars 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unaniment résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur l'acquisition pour fin de parcs des lots 496-28, 496-30 et 497-18 ainsi que, pour fin de sentiers, des lots 494-57, 495-50, 496-29, 497-19 et 497-20.

Le bureau de la notaire Françoise Major soit mandaté pour la rédaction des documents pertinents aux fins des présentes.

**COMMENTAIRE 191-03-2014**  
**STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

Les statistiques de construction du mois de février 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 11 permis d'émis dans le

secteur résidentiel pour un total de 40 000 \$ et 18 permis d'émission dans le secteur commercial pour un total de 0 \$ soit un total à date pour l'année 2014 de 105 000 \$ comparativement à 2 565 000 \$ pour la même période en 2013.

**RÉSOLUTION 192-03-2014**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**PROGRAMME D'ASSISTANCE AU LOISIR**  
**POUR DES PERSONNES HANDICAPÉES**

ATTENDU : La recommandation de la commission de la vie communautaire portant le numéro VC-05-03-14 émise lors de la réunion du 26 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Madame Ginette Gilbert, directrice du service de la vie communautaire, est autorisée à déposer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur une demande de subvention dans le cadre du programme d'assistance au loisir pour personnes handicapées (PAFLPH) 2014-2015.

**RÉSOLUTION 193-03-2014**  
**PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE**  
**AUX MANIFESTATIONS LOCALES-**  
**FÊTE NATIONALE 2014**

ATTENDU : La recommandation de la commission de la vie communautaire portant le numéro VC-06-03-14 émise lors de la réunion du 26 février 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Madame Sylvie Legault, directrice adjointe du service de la vie communautaire, soit autorisée à faire une demande d'assistance financière auprès de la Société nationale des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale 2014 dans le cadre du programme d'assistance financière aux manifestations locales.

**RÉSOLUTION 194-03-2014**  
**EMBAUCHE COORDONNATEUR ADJOINT**  
**POUR CAMP DE JOUR ÉTÉ 2014**

ATTENDU : La recommandation de la commission de la vie communautaire portant le numéro VC-04-03-14 émise lors de la réunion du 26 février 2014;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du service de la vie communautaire en date du 4 mars 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Madame Ginette Gilbert, directrice du service de la vie communautaire, soit autorisée à procéder à l'embauche de



Sarah Lacombe-Guay au poste de coordonnatrice adjointe pour le camp de jour été 2014. La présente résolution demeure conditionnelle à l'obtention d'un rapport des antécédents judiciaires.

**RÉSOLUTION 195-03-2014**  
**GALA DES GRANDS PRIX**  
**DU TOURISME DES LAURENTIDES**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 11 mars 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : La ville de Saint-Sauveur procède à l'achat de deux (2) billets au coût de 65 \$ chacun (taxes incluses) pour assister au Gala des Grands Prix du Tourisme Laurentides 2014 qui se tiendra le 26 mars prochain.

**RÉSOLUTION 196-03-2014**  
**SUBVENTION - FESTIVAL DES ARTS DE SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU : La demande d'aide financière du Festival des Arts de Saint-Sauveur pour leur édition 2014;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur général en date du 11 mars 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QU' : Une somme de 40 000 \$ est accordée au Festival des Arts de Saint-Sauveur dans le cadre de leurs activités de la saison 2014. Cette somme sera versée en deux versements, soit le 25 mars et le 2 mai 2014.

**RÉSOLUTION 197-03-2014**  
**MARCHE DE LA MÉMOIRE**  
**SOCIÉTÉ ALZHEIMER LAURENTIDES**

ATTENDU : La demande présentée par la Société Alzheimer des Laurentides en date du 5 mars 2014 concernant la tenue de la Marche de la Mémoire dans les rues de Saint-Sauveur le 25 mai 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise la Société Alzheimer des Laurentides, le 25 mai 2014, à circuler sur différentes rues de la municipalité sous réserve de ce qui suit :

- Obtenir l'accord et l'appui de la Sûreté du Québec;
- Maintenir et contrôler en tout temps, la circulation de façon sécuritaire.

**RÉSOLUTION 198-03-2014**  
**CYCLO-TOUR 2014**

ATTENDU La demande de YMCA du Québec en date du 5 mars 2014 pour tenir dans des rues de Saint-Sauveur leur Cyclo-Tour du Parc annuel les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin en circulant dans des rues hors du centre-ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise YMCA du Québec les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2014 à circuler sur différentes rues de la municipalité sous réserve de ce qui suit :

- Obtenir l'accord et l'appui de la Sûreté du Québec;
- Maintenir et contrôler en tout temps, la circulation de façon sécuritaire;
- S'assurer de ne pas arriver à Saint-Sauveur le 31 mai avant 12 h 30.

### **RÉSOLUTION 199-03-2014** **SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE**

ATTENDU la Semaine de la santé mentale se déroule **du 5 au 11 mai** et que le slogan « *Prendre une pause, ç'a du bon!* » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

ATTENDU les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

ATTENDU le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

ATTENDU qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

### **RÉSOLUTION 200-03-2014** **SOUPER-CONFÉRENCE** **SADC DES LAURENTIDES**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 12 mars 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat d'un (1) billet pour le souper-conférence de la SADC des Laurentides qui se tiendra le 8 mai 2014 et ce, à raison de 150 \$ le billet (taxes incluses).

**RÉSOLUTION 201-03-2014**  
**DUATHLON ET TRIATHLON AU MONT-HABITANT**

ATTENDU La demande de la Chambre de Commerce en date du 12 mars 2014 concernant l'intention d'Événement Topchrono de tenir le 31 mai 2014 un duathlon et un triathlon dans les rues de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise la Chambre de Commerce et Événement Topchrono à tenir le 31 mai 2014 un duathlon et un triathlon sur différentes rues de la municipalité sous réserve de ce qui suit :

- Obtenir l'accord et l'appui de la Sûreté du Québec;
- Maintenir et contrôler en tout temps, la circulation de façon sécuritaire;
- Signature d'un protocole d'entente entre les parties.

**RÉSOLUTION 202-03-2014**  
**ACQUISITION DE CASES DE STATIONNEMENT**  
**434 PRINCIPALE**

ATTENDU la demande d'achat de quatre (4) cases de stationnement au fonds de compensation de stationnement municipal présentée le 27 janvier 2014, dans le cadre du redéploiement de l'immeuble commercial situé au 434 rue Principale;

ATTENDU que ce bâtiment bénéficie actuellement d'un droit acquis sur l'exigence de fournir dix-neuf (19) cases de stationnement selon le règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU le manque de disponibilité d'espaces municipaux de stationnement hors rue dans ce secteur;

ATTENDU l'achalandage des commerces existants dans ce secteur et la disponibilité de stationnement sur rue;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur refuse la demande d'achat de quatre (4) cases de stationnement au fonds de compensation de stationnement de la Ville pour la propriété du 434 Principale.

**RÉSOLUTION 203-03-2014**  
**DEMANDE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE**  
**MARCH-O-THON DANS LES RUES DE SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU La demande de la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur pour tenir le 14 juin 2014 un march-o-thon dans les rues de Saint-Sauveur au profit de la SPCA Laurentides-Labelle;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise la Chambre de Commerce et la SPCA Laurentides-Labelle à tenir le 14 juin 2014 un march-o-thon sur différentes rues de la municipalité sous réserve de ce qui suit :

- Obtenir l'accord et l'appui de la Sûreté du Québec;
- Maintenir et contrôler en tout temps, la circulation de façon sécuritaire.

**RÉSOLUTION 204-03-2014**  
**AUTORISATION À ÉQUIPE LAURENCE POUR DÉPOSER**  
**UNE DEMANDE AU MDDEP**  
**POUR LE REMPLACEMENT DU PONT DES SKIEURS**

ATTENDU : Le projet de remplacement du pont du chemin des Skieurs dans le secteur du Mont-Habitant à Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur autorise la firme d'ingénieurs conseils Équipe Laurence à soumettre une demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux de remplacement du pont du chemin des Skieurs dans le secteur du Mont-Habitant;

Également La Ville de Saint-Sauveur s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de la firme d'ingénieurs conseils Équipe Laurence quant à la conformité avec l'autorisation accordée.

**RÉSOLUTION 205-03-2014**  
**TOURNOI DE GOLF DE LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE**  
**DE SAINT-SAUVEUR**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 19 mars 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf de la Fabrique de Saint-Sauveur qui se tiendra le 17 juin 2014, et ce, à raison de 150 \$ le billet (taxes incluses).

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 206-03-2014**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Normand Patrice  
Greffier

\_\_\_\_\_  
Jacques Gariépy  
Maire